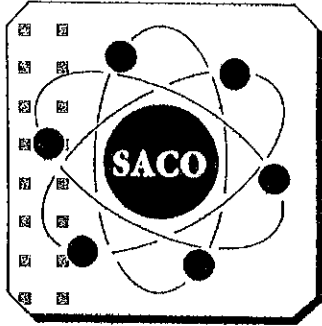


DEPARTEMENT DE L'ISERE



L'OISANS AUX 6 VALLEES

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

OJ 8

OBJET :

REGIE SACO – Affectation du
Résultat 2011

L'an deux mille douze, le 5 Avril, le conseil syndical du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la basse Romanche, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Bourg d'Oisans, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PELLORCE, Maire d'Auris en Oisans.

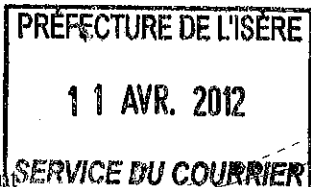
ETAIENT PRESENTS :

ALLEMONT : M. PELLETIER, A. GUILLOT AURIS : JL. PELLORCE, G GARDENT BESSE : JR. OUGIER, D. PIGNATARO BOURG D'OISANS : A. SALVETTI, JL ARTHAUD CLAVANS : J. LAVAUDANT SIVOM 2 ALPES : P. BALME, S.GRAVIER, B. NALLET LE FRENEY : R. VEYRAT LA GARDE : P. GANDIT HUEZ : JY. NOYREY LIVET ET GAVET : G. BOUDINET, A. BLETON ORNON : F. GAUTHIER OULLES : E. ROCHE OZ : CA ZURCHER, A. BEURRIER ST CHRISTOPHE : P. HOLLEVILLE VAUJANY : A. GIEU VILLARD NOTRE DAME : P. BRUN VILLARD RECLUSAS : F. BARLERIN VILLARD REYMOND : R. DURAND, D. LARTAUD ST BARTHELEMY SECHILIENNE : G. STRAPPAZZON LA MORTE : A. MISTRAL, G. ABONNEL

Sur proposition de Monsieur le Président

Considérant l'approbation du compte administratif 2011 de la régie du SACO,

Considérant l'examen des résultats des comptes 2011 qui se résument comme ci-après indiqués :



Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS

Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z

Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	EUROS
Résultats de clôture de 2010	0
Résultat de l'exercice 2011	-438 491.55
Résultat cumulé au 31/12/2011	-438 491.55
Résultat des restes à réaliser	- 570 000.00
Cumul Global	-1 008 491.55

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	EUROS
Résultats de clôture de 2010	0
Part affectée à l'investissement en 2011 c/1068 de 2011 (rappel)	0
Net disponible au titre de l'excédent Reporté	0
Résultat de l'exercice 2011	158 945.90
Résultat définitif au 31/12/2011	158 945.90

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

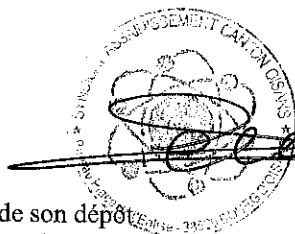
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- DECIDE d'inscrire **158 945.90 €** à la section d'investissement – article 1068 pour couvrir (partiellement) les dépenses d'investissements à venir y compris les restes à réaliser

- DECIDE d'inscrire **438 491.55 €** à la section d'investissement – article 001 – déficit antérieur reporté

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Bourg d'Oisans, le 5 Avril 2012



Le Président,
Jean Louis PELLORCE
Maire d'Auris en Oisans

Certifié le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication ou de sa notification le

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS

Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z
Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65